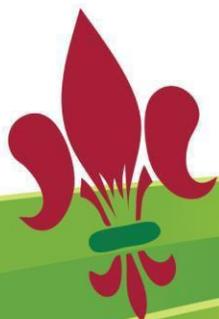




APPEL D'OFFRES

« ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE
D'INTERVENTION AUPRÈS D'ENFANTS AVEC TA »



1440, 9^e Avenue Nord, Regina (SK)
1 877 273-6661 • ecolefrancophone.com



Table des matières

Aperçu de l'institution	3
MANDAT	4
Mandat	4
Date limite de dépôt de la soumission	4
SOUSSION	5
Contenu de la proposition	5
Critères de sélection	5
Adjudication du contrat	5
Renseignements	5

Aperçu de l'institution

Le Conseil des écoles francsaskoises (CÉF) est doté de 13 écoles et de 2 pavillons répartis dans 11 localités. Le CÉF s'étend sur tout le territoire de la Saskatchewan. Il se compose de 10 régions scolaires, toutes représentées par un conseiller ou une conseillère scolaire dont 5 régions en milieu urbain et 5 régions en milieu rural.

L'éducation francophone en Saskatchewan

Le CÉF s'est doté d'un triple mandat scolaire, culturel et communautaire en vue de préparer ses élèves à devenir de fiers francophones, citoyens accomplis.

Sa mission

Avec ses écoles d'excellence en français langue première, le CÉF est un environnement sain et accueillant, qui prépare les élèves à leur réussite éducative, identitaire et culturelle.

Sa vision

L'élève maîtrisera les compétences lui permettant de s'épanouir, de s'affirmer comme francophone et de contribuer à part entière dans la société.

Ses valeurs

Une éducation francophone de grande qualité est essentielle à l'épanouissement de notre communauté francophone et à chacun de nos élèves. Dans le but d'assurer que chaque élève reçoive cette éducation de qualité et connaisse le succès, les principes et les valeurs suivantes sont au cœur de toute action entreprise par le CÉF.

Relations interpersonnelles

Nous valorisons le développement du respect d'autrui, l'appréciation des autres et une conscience sociale chez nos élèves.

Environnement sain

Nous valorisons une communication ouverte et efficace dans un environnement sain et sécuritaire.

Culture d'excellence

Nous valorisons une culture d'excellence qui se soucie du succès pour tous ainsi que d'un engagement à l'épanouissement communautaire.

Le partenariat

Nous valorisons le partenariat foyer – école – communauté fondé sur les principes de tolérance, d'inclusion et de respect.

Innovation

Nous valorisons l'innovation, en cherchant à améliorer constamment l'existant.

Ouverture sur le monde

Nous valorisons la découverte de l'espace francophone, l'ouverture sur le monde et l'innovation.

MANDAT

Mandat

Le CÉF vise à établir un accord avec le ou les fournisseur(s) retenu(s) afin de fournir des services adaptés en permanence, tel qu'il est décrit ci-dessous. Le présent appel d'offres couvre une période de trois années, étant entendu que le CÉF se réserve le droit de mettre fin à l'entente en tout temps avec un préavis de 30 jours. Annuellement, le CÉF déterminera si les services du fournisseur sont requis pour l'année scolaire suivante.

Le Conseil recherche à cet effet un ou des contractuel(s) capables de livrer, sous la direction générale à l'Éducation du CÉF, les services suivants :

- Formation et accompagnement du personnel du CÉF qui intervient auprès des élèves ayant un trouble d'apprentissage, notamment la dyslexie et/ou la dysorthographe.
- Accompagnement, à distance, des orthopédagogues;
 - Formation de base pour les nouvelles orthopédagogues;
 - Accompagnement des orthopédagogues au niveau de la rééducation en lecture;
- Autres formation et/ou accompagnements selon les besoins (par exemple, la conscience phonologique ou l'utilisation de la technologie pour les enfants avec des Troubles d'apprentissage)

Il est essentiel que le modèle d'intervention soit basé sur les résultats récents de la recherche et des pratiques probantes en éducation, plus particulièrement dans le domaine des troubles d'apprentissage. Le CÉF s'inscrit dans le modèle de la « Réponse à l'intervention » (RAI) et il importe que le contractuel retenu puisse tenir compte de ce modèle tant au niveau de la formation que de l'accompagnement du personnel.

Date limite de dépôt de la soumission

Le document final (rapport en formats Word et PDF) doit être envoyé à la direction générale à l'Éducation au plus tard le 21 août 2020, à midi, à l'adresse courriel glalonde@cefsk.ca

Questions

Les questions doivent être soumises par courriel à : Gisèle Lalonde – glalonde@cefsk.ca

Les questions seront acceptées jusqu'au 18 août 2020 – 17h, heure locale de la Saskatchewan.

Toute question doit être soumise par courriel à l'adresse mentionnée ci-haut. Aucune réponse orale ne sera offerte, par équité pour les soumissionnaires.

SOUSSION

Contenu de la proposition

L'offre de service devra contenir : de façon détaillée, comment le ou la consultant(e) compte s'y prendre pour chaque étape de réalisation du projet. La proposition doit contenir et démontrer les éléments suivants :

- Les coordonnées de l'entreprise soumissionnaire (adresse postale et électronique, numéros de téléphone et télécopieur) ainsi que de toute firme sous-contractée ;
- La description de l'entreprise ainsi que celle des sous contractés et expérience pertinente de chacune ;
- Le nom et les antécédents pertinents des personnes affectées au projet en précisant les rôles de chacun ;
- Une brève description du mandat tel que compris par l'entreprise ;
- La description complète des biens livrables proposés ;
- La connaissance du secteur de l'éducation primaire, élémentaire et secondaire en milieu anglo-dominant ;
- La description détaillée de l'approche proposée ;
- La méthodologie préconisée pour réaliser le mandat ;
- Le coût total des honoraires professionnels et toutes autres dépenses nécessaires à l'accomplissement du mandat, précisé selon chaque volet.

Critères de sélection

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

Éléments d'évaluation	Poids
Contenu de la proposition (compétences de l'équipe, plan de travail, échéancier, méthodologie proposée, etc.).	40%
Connaissance de la réalité de l'éducation en Saskatchewan, ailleurs au Canada et des défis des collègues francophones en milieu minoritaire.	25%
Expériences/expertise dans le domaine éducatif, plus précisément au niveau du TA.	35%

Adjudication du contrat

Le contrat sera adjugé au mérite. Le CÉF se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute proposition. Le contrat ne sera pas nécessairement accordé au moins-disant.

Renseignements

Gisèle Lalonde
Coordonnatrice des services aux élèves
Conseil des écoles fransaskoises
306-227-9132
glalonde@cefsk.ca